

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019

➤ La modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme adoptée.

Elus	Présences	Elus	Présences
Roger FENET	X	Laurent TISSOT	Excusé
Claude GUY	X	Sabine RUY	X
Claude BRENDEL	X	Christian LACROIX	X
Jean-Marie DAVI	Excusé – pouvoir C. BRENDEL	Sophie BATHENAY	X
Sophie CHAPUIS	Excusée – pouvoir C.GUY	Pascal GROSBON	X
Jeannine MASNADA	Excusée – pouvoir R. FENET	Bruno BOUILLOUX	Excusé
Bernard JANODY	X	Magali PERNELET	X
Jean-Louis GENTET	X		

Pascal GROSBON a été désigné secrétaire de séance.

Le maire demande que soit rajoutés à l'ordre du jour : la demande de subvention DETR pour l'installation d'une alarme PPMS à l'école, la demande de subvention exceptionnelle de l'association sportive bouliste et l'avis du conseil sur la fusion du syndicat Veyle/Reyssouze/Chalaronne. L'ordre du jour, ainsi modifié, est approuvé.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 juin 2019

Le compte rendu vous a été adressé par mail le 11 juin 2019.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 6 juin 2019.**

2 - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)

- **Rencontre des élus le 12/06/2019** : 172 participants dont le conseil local de développement. Séance consacrée au projet de territoire.
- **Conférence territoriale le 13/06/2019 à Tossiat**
A été fait l'historique du plan d'équipement rural. Les dossiers techniques ont été passés en revue, certains des projets seront sélectionnés (ex : Vestiaires foot St Martin/Certines, Salle des fêtes de Revonnas, Salle accueil gymnase de Ceyzériat...).
- **Conseil du 1^{er} juillet 2019** :
 - Démarche projet de territoire : 5 schémas : services aux habitants, développement économique, mobilité, habitat, transition écologique.
 - Programme Local de l'Habitat lancé en septembre 2017 pour 6 ans.
 - Pacte fiscal et financier de solidarité :
 - ✓ Partage de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les communes d'implantation, à hauteur de 50% pour la CA3B et 50% pour la commune d'assiette de la ZAE, sur la base des nouvelles implantations et extensions ;
 - ✓ Convention de reversement de la taxe d'aménagement : reversement de la totalité de la part communale de la taxe d'aménagement vers la Communauté d'Agglomération sur les ZAE, pour les taxes d'aménagement dont le rôle correspondant à la première fraction aura été émis à partir du 1er janvier 2020

- Instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire de CA3B à compter du 1er janvier 2020. 3 élus de l'ex BDSR ont voté contre, 3 se sont abstenus.

Vote d'une période de convergence des taux de TEOM sur 2 ans au terme de laquelle un taux unique de TEOM s'appliquera (taux moyen à ce jour 8,86%) avec maintien des régimes d'exonération de TEOM.

- Création d'un Fonds de solidarité aux communes : 40 communes concernées rurales accessibles au sens du SCOT (selon 3 critères). Cette aide est financée par la taxe d'aménagement et la taxe foncière (de 4 à 5.37€/habitant).

- FPIC 2019 : prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse de la totalité du solde FPIC de chacune des communes membres, en sus de la part intercommunale soit -187 930 € (Part EPCI : -68 236, part des communes : -119 694 dont Tossiat : -2 293 €). Pour info les communes de St Trivier percevaient le FPIC.

3 - Commissions communales

· Commission Scolaire

- Lutte contre le gaspillage alimentaire : réunion de bilan le 17/06/2019

Il ressort de cette action que :

- 12 kg de nourriture sont gaspillés par les enfants en 1 semaine

- 40 kg de nourriture non servis jetés à la poubelle

- soit 52 kg de nourriture gaspillés pour une moyenne de 94 repas/jour, soit pour une année, 10 000 € payé et gaspillé.

- Pistes d'actions :

- Diminuer les quantités livrées

- Passage à 4 composantes

- Un repas végétarien par semaine

- Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire.

A noter que la cantine de Tossiat est bien en dessous de la moyenne nationale pour le gaspillage alimentaire.

- Conseil d'école le 18/06/2019 : Un bilan a été présenté, il a été évoqué la rentrée pour les 3 ans mais le décret n'est pas paru, les aménagements et travaux dans l'école ont été listés. Pour le périscolaire, très bonne équipe, à l'écoute des enfants.

- Réunion avec les représentants du conseil d'école : Surtout des questions concernant la qualité des repas servis à la cantine. Une fiche « qualitative » sera mise en place à la rentrée.

- Fête de l'école samedi 29 juin 2019 : Les enfants ont présenté un très beau spectacle de cirque, suivi par la Kermesse et un repas/concert au son de "The Shelton's" très apprécié.

- Une réflexion est à mener pour sanctionner les parents arrivant après 18h30 à la garderie périscolaire. Tout retard de plus de 5mn pourrait faire l'objet d'une pénalité financière.

· CME

L'année scolaire touche à sa fin. Les enfants ont commencé le marquage de 2 parcours « marche » en collaboration avec la Maison de santé, des enfants volontaires ont proposé de terminer le marquage pendant les vacances. Un goûter a été partagé pour clore l'année scolaire du CME, Marika, coordinatrice de santé, a offert à chacun des enfants un petit plant de fraisier.

Des modules « élévateur » et « ski de fonds » pour adulte (2 251.65 €HT) ainsi qu'un banc « tour d'arbre » pour le noyer des jardins (819.16€HT) ont été commandés.

· Commission bâtiments

- Une réunion a eu lieu le 3/07 sur le site de la salle des fêtes : il n'y a pas de solution pour améliorer l'étanchéité des huisseries à l'est. Il faudrait tout changer et mettre des fenêtres fixes.

Joint mousse à mettre aux huisseries de la salle des associations. Des rideaux occultants seront installés dans la classe CE1/CE2 sur 5 fenêtres.

- Installation PPMS : devis DESAUTEL validé (4 101 €H). Elle sera réalisée pendant les vacances

- Réfection de la classe Mme Mercey : l'entreprise Ardito Jacquet doit intervenir en juillet.

- Des tables, casiers, chaises ont été commandés pour l'école : montant 1 609.74 €HT.

· Commission animation

10 guirlandes cristalline ont été achetées d'occasion pour un montant de 728 €HT chez Blachère illumination. Elles complètent l'acquisition de l'année dernière.

• **Commission environnement**

« Formation » Ambroisie du 24/06 organisée par l'ARS : Très intéressante avec des échanges entre collectivités. Un nouveau décret va paraître renforçant la lutte contre l'ambroisie. La carte montre que ce fléau gagne du terrain et s'étend sur le nord. Des fiches informatives seront à transmettre aux demandeurs lors des dépôts de permis de construire afin de les sensibiliser à la propagation des graines lors des constructions. Il est possible de faire un signalement sur la plateforme de signalement ARS.

Rando ambroisie le vendredi 19 juillet 2019 – RDV à 19 h salle des fêtes.

• **Commission voirie**

Les écluses route de la Vavrette : manque signalisation « yeux de chat », installation prévue le 9 juillet – réunion de fin de chantier le 17/07.

• **CCAS :**

Réunion du 19/06/2019 :

- Plan canicule

- Actions en cours : la 2^{ème} séance « Maison à jouer » annulée faute de participants. L'audit de conduite reporté suite à un désistement. Des parcours « marche » ont été réalisés en collaboration avec la Maison de santé. Des bancs seront installés sur le parcours, un repérage des emplacements doit être réalisé (chemin de la Vigne, route de la Vavrette). En ce qui concerne les jardins de la Maison de santé, réfléchir à une solution plus pérenne pour l'eau (citerne). Les installations réalisées peuvent faire l'objet d'un subventionnement de la part de la conférence des financeurs.

4 - Personnel :

Les entretiens de recrutement pour la rentrée scolaire prochaine se sont déroulés le 3 juillet en présence de Roger, Claude B et Ghislaine.

☞ Poste d'agent d'animation périscolaire et cantine – temps de travail annualisé 21.60h/35h :
4 candidats reçus - Choix du jury : Olivier CAGNIN, 43 ans, titulaire d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif.

☞ Poste d'agent de restauration collective - temps de travail annualisé 22.80h/35h :
5 candidats reçus - Choix du jury : Karine PELLADEAU, 36 ans, CAP services en milieu rural, formation HACCP.

5 - Administration Générale

• **Désignation d'un Délégué à la Protection des Données**

Le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) oblige toutes les communes à désigner un Délégué à la Protection des Données « DPO ». Missions principales : informer et conseiller la collectivité, contrôler l'application des textes légaux et des règles internes en matière de données personnelles. CA3B, au vu des sollicitations des maires du territoire a fait le choix de se saisir de ce sujet et de proposer, dans le cadre du schéma des services aux communes, de mettre en œuvre une prestation gratuite à destination des mairies. Cette mission a été confiée à un agent communautaire : Mme Sylvie VERNOUX.

➤ **Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE le Maire à désigner le délégué à la protection des données mutualisé par CA3B délégué à la protection des données**
- **CHARGE le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.**

• **Bail location terrain avec Orange pour l'installation d'une antenne** route de Journans :

Le maire rappelle que par délibération du 8/11/2018, le conseil avait donné son accord pour l'implantation de l'antenne sur un support monotube à l'est du cube.

Une réunion d'information, destinée aux riverains (une cinquantaine conviée), s'est déroulée le 26 juin à la mairie en présence de Orange. Une dizaine de personnes a répondu à cette invitation et a pu poser des questions et exprimer ses appréhensions. Le sujet le plus abordé a été la perte de valeur des maisons et la gêne visuelle. Il est déploré le manque de pédagogie des intervenants et le ton quelque peu « méprisant » pour répondre aux questions.

Il faut noter que la demande est forte pour l'installation d'une antenne, notamment de la part des commerçants et de la maison de santé, car la réception est mauvaise dans la commune.

La société orange demande de signer un bail pour l'implantation de cette antenne. Ce dernier précise les conditions dans lesquelles la commune loue à la société orange les emplacements techniques. Le bail est consenti pour 12 ans, renouvelable par périodes de 6 ans, la commune percevra une redevance annuelle de 3 000 €.

Après discussion,

- **Le conseil municipal, avec 9 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et une CONTRE, demande qu'une meilleure intégration paysagère soit proposée avant d'autoriser le maire à signer le bail. Il est également demandé que la redevance annuelle soit indexée.**

· **Bail de location de l'appartement sis 207 rue Louis François Jambon**

Le maire rappelle au conseil municipal que le bail de l'appartement sis au 207, rue Louis François Jambon, a été renouvelé pour 3 ans au 1^{er} septembre 2016. Il convient donc de le renouveler de nouveau pour 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2019 pour la même durée.

D'autre part, ce bail doit faire l'objet d'une révision annuelle, au 1^{er} septembre, date anniversaire du bail. Le loyer fixé par délibération du 5/07/2018 était de 365.35 €. L'indice de référence des loyers est de 129.03 pour le 4^{ème} trimestre 2018 (contre 126.82 au 4^{ème} trim.2017). Il est donc proposé d'appliquer la variation à compter du 1^{er} septembre 2019 soit + 1.74% selon le calcul suivant :
(365.35 € x 129.03) / 126.82 = 371.72 €.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la proposition et ARRETE le montant du loyer de Mme GERMAIN à 371.72 € par mois à compter du 1er septembre 2019.**

Points rajoutés à l'ordre du jour :

· **Demande de subvention dans le cadre de la DETR** pour la sécurisation du groupe scolaire par l'installation d'une alarme anti intrusion : montant 4 101 €HT – subventionnement possible 35 %.

- **Le conseil municipal à l'unanimité,**
 - **APPROUVE le plan de financement prévisionnel comme ci-dessus présenté**
 - **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**

· **Demande de subvention exceptionnelle de l'association sportive bouliste :**

L'équipe féminine est vice-championne de l'Ain et qualifiée pour concourir aux championnats de France à Alberville du 11 au 14 juillet prochain.

Le budget prévisionnel de cette participation au concours est évalué à 2 705 € (transport, hébergement et repas). Un financement des sponsors est attendu à hauteur de 1 420 €.

Le maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 €, pour aider au financement des frais engendrés.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer à l'association Sportive Bouliste une subvention exceptionnelle de 500 € pour la participation de l'équipe féminine aux championnats de France à Alberville.**

· **Conseil Syndical de la Reyssouze :**

Pour rappel, lors de la séance du conseil du 4 avril 2019, les élus ont émis l'avis suivant : « Maintien du syndicat avec mise en place d'un partenariat par le biais de conventions sur des actions ciblées », suite aux différents scénarios proposé par le syndicat.

Le scénario retenu par le conseil syndical est la fusion du syndicat Veyle/Reyssouze/Chalaronne. Cette décision sera votée lors du prochain comité du 08/07/2019.

L'échéance de mise en place est prévue après mars 2020.

Le conseil est appelé à donner son avis sur cette fusion afin que Claude BRENDEL puisse voter. Il est décidé de suivre l'avis du président du Syndicat de la Reyssouze.

6 – Urbanisme :

• **Modification simplifiée du PLU :**

Pour rappel cette modification a pour objectif de faire évoluer le PLU sur les points suivants :

- Modifier le Règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation sur un point : la notion d'opération portant sur l'ensemble des parcelles
- Toiletter le Règlement (quelques prescriptions difficiles à appliquer, actualisation du texte suite aux évolutions législatives).

Le dossier a été mis à la disposition du Public du 16/05 au 15/06/2019. Quelques personnes sont venues, mais aucune observation écrite n'a été inscrite sur le cahier.

Une réunion avec Mme DALLY-MARTIN a été organisée le 25/06 pour faire le point sur les avis des personnes publiques associées et faire le bilan de la mise à disposition du public, avant l'approbation du dossier en séance du conseil municipal.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la modification simplifiée du PLU telle que présentée.**

La délibération sera transmise au Préfet, affichée durant un mois en mairie, et une publication de la mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé sur l'ensemble du département.

• **Dossiers déposés depuis le dernier conseil :**

- **Permis de construire**

- D'IZIDORO Guillaume /RUY sabine – route de Salles : construction d'une maison

- **Déclarations préalables**

- EYMARD Mickael – Chemin de la Balette : pergola bioclimatique
- CHANEL Joël – route de Journans : extension d'une maison
- KOUSSA – chemin de Vianne : construction d'une piscine
- L'HERBETTE Nicolas – chemin du Gaz du Soulier : mur anti-bruit
- CLAUDE Régis – allée des Tamaris : abri de jardin
- ORANGE – route de Journans : installation d'une antenne

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- FESTAS – route de la Grande Vavrette
- GINET – Impasse du Clos des Planchettes.

8 - Questions diverses

- Mme Lucie THEVENET souhaite mettre en place des cours de théâtre sur la commune et demande une mise à disposition d'une salle pour ses cours, le mercredi de 14h à 15h pour les petits et de 15h15 à 16h45 pour les moyens. Il est proposé la mise à disposition à compter de septembre, de la salle des fêtes moyennant une participation par mercredi.

- Arabesque : demande de mise à disposition des locaux le lundi fin après-midi au lieu du mercredi

- Encore des incivilités à déplorer. Les habitants de la participation citoyenne ne sont pas mis au courant des faits par la gendarmerie.

- Salle Marcel Derudet : on déplore encore le non-respect du règlement par les utilisateurs de la salle (des verres, des mégots restent aux abords de la salle, du bruit jusqu'à 6h le matin...). Le maire a procédé au changement du barillet, les clés en circulation ne peuvent plus ouvrir la salle. Le règlement sera revu et durci par des états des lieux et des cautions.

- Validation des arrêts « transport à la demande Rubis'Plus » : centre village et Bériat la Vavrette – sera opérationnel le 02/09/2019

- Mise en accessibilité arrêt car - ligne 127 (village) : le maire souhaite un rdv sur place avec la Direction des routes pour un constat lors des croisements des camions

- 12^{ème} édition des Journandises du 5 au 6 juillet prochain.

- Départ de Marcos de Almeida psychologue clinicien au sein de la maison médicale

- Feu d'artifice le 13 juillet.

Prochain Conseil : 5 septembre 2019 à 20 heures

La séance est levée à 23 heures 10